

d'en arriver à un consensus au sein de l'Alliance sur toutes les questions d'intérêt commun pour l'OTAN. Les alliés s'informent mutuellement de leurs politiques, ils les expliquent et échangent leurs points de vue afin que les pays membres puissent en tenir compte dans la formulation des politiques nationales. Le Conseil est le forum principal de telles discussions et il se réunit en séance officielle au moins une fois par semaine (habituellement les mercredis). Il se réunit également de façon officieuse lors de dejeuners hebdomadaires ou de rencontres privées (sur la convocation du Secrétaire général dans le but de faciliter les échanges de vue sur des questions difficiles ou particulièrement délicates). L'important travail de fond que nécessitent ces discussions est effectué principalement par le Comité politique et le Comité économique, composés de conseillers politiques et économiques des délégations nationales appuyés par la Division des affaires politiques du Secrétariat international. Certaines questions importantes, comme les MBFR et les négociations sur le texte final des communiqués, sont traitées par le Comité politique à haut niveau, qui est formé de représentants permanents suppléants.

Le Comité politique échange renseignements et points de vue sur les tendances et les développements politiques intéressant l'OTAN dans toutes les régions du monde, il prépare pour le Conseil des études et des rapports sur les questions politiques, comme l'état des relations Est-Ouest, et sur des questions de désarmement et de maîtrise des armements. Enfin il assure le suivi et la mise en oeuvre des décisions du Conseil. Ses travaux ordinaires sont complétés par ceux des Groupes de travail politiques spéciaux et par des réunions d'experts régionaux.

Le Comité économique est chargé de tâches semblables: il sert de lieu d'échange de renseignements sur les développements économiques, surtout ceux qui touchent les relations Est-Ouest, prépare des rapports sur les relations économiques et financières Est-Ouest et organise des études analysant la situation économique dans les pays de l'Est. Enfin il suit l'évolution de la coopération économique au sein de l'Alliance.

- Les plans de défense représentent un processus complexe, mais essentiellement ils consistent en un examen collectif des capacités et des plans individuels de défense des pays qui participent à la Structure militaire intégrée, en regard de l'évaluation collective de la menace qui pèse sur l'Alliance. On propose des plans de force quinquennaux qui visent à doter l'Alliance de ressources nécessaires pour faire face à cette menace, et l'on procède à l'examen annuel